



# BAYON

## Infos



### Actus Municipales

Délibérations municipales  
Accueil nouveaux habitants  
Vigilance contre les cambriolages  
Fête de Printemps : Stationnement  
& Circulation

### Education

Les nouvelles de l'école maternelle  
F. Dolto  
Les nouvelles de l'école privée  
de la Providence

### Culture et Festivités

Du côté de l'école de musique  
Comité de jumelage  
La nécropole nationale et le  
monument aux morts  
Jean MASSON

### L'Actualité Sportive

Perfectionnement basket  
Le tennis-club

## L'Édito du Maire

Dans mon édito de juin 2016, j'indiquais que les atouts de l'attractivité de notre Commune devaient être préservés et que ceci passait par un certain nombre d'actions, en particulier :

- l'amélioration de l'éclairage public → nous l'avons fait ;
- l'amélioration des infrastructures du stade → les terrains de tennis ont été réhabilités et les travaux des vestiaires sont engagés ;
- l'étude pour la mise à niveau des terrains de football → les études sont terminées et la première phase d'exécution est commencée ;
- dans le cadre éducatif, renforcer notre action en faveur des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) → nous l'avons fait mais les NAP vont s'arrêter au 30 juin et ne seront pas reconduites conformément à la décision des conseils d'école ;
- le dernier point concernait la limitation de la vitesse en ville donc la mise en sécurité de tous les usagers de la Commune.

Cette mise en sécurité nous l'avons commencée dès 2014 par l'organisation du stationnement et sa mise en application. Je rappelle que - par la loi - le Maire a une responsabilité en matière de stationnement et de circulation à l'intérieur de la Commune.

Le bilan sur le stationnement est plus qu'encourageant ; il nous fallait poursuivre notre action et donc s'attaquer au problème de la vitesse des véhicules à l'intérieur de la Commune.

Deux années de travail, de rencontre avec des spécialistes, notamment le Département et la Gendarmerie, de lecture d'actions menées par d'autres communes, de propositions discutées en commission, en bureau municipal et présentées en Conseil Municipal, ont été nécessaires afin de murir notre réflexion et d'aboutir à une décision. Le schéma général est terminé et a été adopté par l'équipe municipale, il reste à passer à la phase de réalisation qui pourra subir quelques aménagements mais à la marge. Les travaux devraient démarrer fin du premier semestre 2018.

Nous allons communiquer sur ce qui va être réalisé et nous envisageons d'organiser une réunion publique d'information sur ce schéma (comme nous l'avons fait récemment pour la prévention des risques de cambriolage) avant le démarrage des travaux. La date vous sera communiquée par une invitation déposée dans chaque boîte-aux-lettres.

Cette période de l'année est propice à la bonne humeur, je vous souhaite un excellent printemps !

## Hôtel de Ville

15 rue de la Mairie - 54290 BAYON



### Horaires d'accueil du public :

- ▶ du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-16h30
- ▶ le samedi : 9h-12h
- ▶ fermé les après-midis pendant les vacances scolaires

☎ 03 83 72 51 52 - Fax 03 83 72 50 20

Courriel : [secretariat@mairie-bayon.fr](mailto:secretariat@mairie-bayon.fr)

Site web : [www.mairie-bayon.fr](http://www.mairie-bayon.fr)

## L'Équipe Municipale



**Maire** : Jacques BAUDOIN

[jacques.baudoin@mairie-bayon.fr](mailto:jacques.baudoin@mairie-bayon.fr)



**1<sup>er</sup> Adjoint** : Nicolas ANDRÉ

[nicolas.andre@mairie-bayon.fr](mailto:nicolas.andre@mairie-bayon.fr)

Information et Communication  
Gestion des salles et des équipements  
Vie associative - Autorisation des manifestations



**2<sup>ème</sup> Adjointe** : Martine BONNE

[martine.bonne@mairie-bayon.fr](mailto:martine.bonne@mairie-bayon.fr)

Affaires scolaires  
Action sociale



**3<sup>ème</sup> Adjointe** : Huguette VILLEGGER

[huguette.villegger@mairie-bayon.fr](mailto:huguette.villegger@mairie-bayon.fr)

Tourisme et développement économique  
Étangs - Camping



**4<sup>ème</sup> Adjoint** : Didier PERRIN

[didier.perrin@mairie-bayon.fr](mailto:didier.perrin@mairie-bayon.fr)

Prévention Sécurité  
Fêtes et animations municipales

### Conseillers Municipaux :

Chantal BAILLY - Marie-Claire BERVARD  
Stéphane BERVARD - Lydia FRANCOIS  
Brigitte HENRY - Andrée NOIROT  
Alain RAVAILLER - Maria RICHARD  
Daniel WELTZHEIMER



### Accueil des habitants arrivés en 2017

par Marie-Claire BERVARD

Une vingtaine de nouveaux Bayonnais ont répondu présents à l'invitation de la Commune le samedi 13 janvier au Centre culturel Henri Gaudel.

Pour la troisième année consécutive, ce fut l'occasion pour le Maire de présenter ses vœux puis, à l'aide d'un diaporama, de laisser découvrir à son public l'histoire de Bayon d'hier à aujourd'hui, le panel des activités diverses et variées que propose notre ville mais aussi les projets réalisés depuis le dernier mandat et les projets en cours.

Des responsables d'associations sportives, culturelles et sociales ont aussi présenté leur activités.

Après avoir échangés autour d'un apéritif offert par la Commune, les participants sont repartis enthousiastes de cette initiative, avec, en petit cadeau de bienvenue, une tasse décorée des armoiries de Bayon.



### Vigilance afin d'éviter les cambriolages

par Didier PERRIN

Le jeudi 25 janvier, suite à l'invitation du Maire et du Conseil Municipal aux administrés de Bayon, une réunion d'information sur la prévention et la vigilance à observer afin d'éviter les cambriolages s'est tenue au Centre culturel Henri Gaudel en présence d'une cinquantaine de personnes. Le major Laurent ANDRIOT, de la Communauté de brigades de Gendarmerie de Blainville-Bayon-Gerbéviller, a délivré des informations utiles aux habitants.



quartier ou sa rue, et a demandé de ne pas hésiter à communiquer avec la gendarmerie.

Avant d'ouvrir la discussion sur les vols à l'arraché, les abus de faiblesse ou encore les escroqueries sur internet, la Major a rappelé l'existence et le bien-fondé de l'opération tranquillité vacances. Les formulaires sont disponibles sur les sites web de la gendarmerie et de la Commune. Cette opération est effective tout au long de l'année et n'est pas réservée à la période estivale.





## Extraits des délibérations du Conseil Municipal

par Nicolas ANDRÉ, Lucas MORAND

### SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

**12 conseillers présents sur 14**

Absente excusée : Mme Huguette VILLEGER (procuration à M. Jacques BAUDOIN).

Absent : M. Alain RAVAILLER.

#### DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE

##### PROJET NUMÉRIQUE GROUPE SCOLAIRE DOLTO

Vu le projet présenté par M. le Maire, vu le tableau d'investissement de chaque commune et le mode de répartition, M. le Maire rappelle que ce projet consiste à équiper le groupe scolaire Françoise Dolto de matériel informatique. Ce projet est porté par l'Éducation Nationale et financé à hauteur de 50 % par l'État. Dans ces conditions et en attendant la réponse de l'Éducation Nationale et des autres communes membres du Regroupement Pédagogique Intercommunal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte de financer la part dévolue à la Commune s'agissant du projet numérique du groupe scolaire Françoise Dolto. Délibération adoptée à l'unanimité.

#### ADHÉSION

##### MEURTHE-ET-MOSELLE DÉVELOPPEMENT 54

Vu la délibération du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle du 19 décembre 2013 proposant la création d'une plateforme d'échanges et d'expertises, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la Commune d'une telle structure, décide d'adhérer à l'établissement public administratif « Meurthe-et-Moselle Développement 54 », d'approuver les statuts et le versement de la cotisation annuelle qui s'élève à 200 €, et désigne représentants de la Commune : M. Jacques BAUDOIN (titulaire) et Mme Maria RICHARD (suppléante). Délibération adoptée à l'unanimité.

#### RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°2017-050 MODIFICATION SIMPLIFIÉE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS RUE DE BACCARAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le retrait de la délibération n°2017-50 portant modification simplifiée des emplacements réservés rue de Baccarat. Délibération adoptée à l'unanimité (1 abstention : Marie-Claire BERVARD).

### SÉANCE DU 22 JANVIER 2018

**11 conseillers présents sur 14**

Absents excusés : Mme Chantal BAILLY (procuration à Mme Huguette VILLEGER), Mme Lydia FRANCOIS, M. Didier PERRIN (procuration à Mme Martine BONNE).

#### PRESTATION DE SERVICES - INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Vu que la Direction Départementale des Territoires ne peut plus être mise à disposition de notre Commune pour l'instruction technique des demandes d'autorisation d'urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, considérant que la Communauté de Communes du territoire de Lunéville à Baccarat peut prendre en charge cette instruction, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention afférente. Délibération adoptée à l'unanimité.

#### PLAN DE FINANCEMENT

##### RESTRUCTURATION DU STADE - PHASE 2

Considérant la nécessité de produire un plan de financement de la restructuration du stade (deuxième phase) pour une demande de subvention, M. le Maire propose le plan de financement figurant en annexe 1. Le Conseil Municipal accepte le plan de financement, autorise M. le Maire à effectuer la demande de subvention et à lancer l'opération. Délibération adoptée à l'unanimité.

#### PLAN DE FINANCEMENT

##### RÉFECTION DU GROUPE SCOLAIRE DOLTO TOITURE ET ISOLATION EXTÉRIEURE

Considérant la nécessité de produire un plan de financement de la réfection du groupe scolaire Françoise Dolto (toiture et isolation extérieure) pour une demande de subvention, M. le Maire propose le plan de financement figurant en annexe 2. Le Conseil Municipal accepte le plan de financement, autorise M. le Maire à effectuer la demande de subvention et à lancer l'opération. Délibération adoptée à l'unanimité.

#### PLAN DE FINANCEMENT

##### CRÉATION D'UN CITY-STADE

Considérant la nécessité de produire un plan de financement de la création d'un city-stade pour une demande de subvention, M. le Maire propose le plan de financement figurant en annexe 3. Le Conseil Municipal accepte le plan de financement, autorise M. le Maire à effectuer la demande de subvention et à lancer l'opération. Délibération adoptée à l'unanimité.

---

Retrouvez l'intégralité des délibérations  
du Conseil Municipal sur notre site web :  
[www.mairie-bayon.fr](http://www.mairie-bayon.fr)

## ANNEXE 1

Restructuration du stade de BAYON 2ème Phase					
		Dépenses			Recettes
		HT	TVA	TTC	
Restructuration du grand terrain et mise en conformité		234 923,00 €	46 984,60 €	281 907,60 €	
Refection des vestiaires (toiture, isolation par l'extérieur bardage, menuiseries extérieures)		85 210,00 €	15 042,00 €	100 252,00 €	
<b>Subventions calculées sur le HT</b>	<b>Taux</b>				
DETR	30%				96 039,90 €
Région					- €
Département	15%				48 019,95 €
Fédération de Football	1,56%				5 000,00 €
FCTVA					57 000,00 €
Fonds propres de la commune					176 099,75 €
<b>Total</b>	<b>46,56%</b>	<b>320 133,00 €</b>	<b>62 026,60 €</b>	<b>382 159,60 €</b>	<b>382 159,60 €</b>

## ANNEXE 2

Groupe scolaire Françoise DOLTO					
Travaux de réfection de toitures, d'isolation par l'extérieur et de remplacements de menuiseries de l'ensemble des bâtiments					
		Dépenses			Recettes
		HT	TVA	TTC	
Maîtrise d'œuvre		47 500,00 €	9 500,00 €	57 000,00 €	
Travaux		370 027,70 €	74 005,54 €	444 033,24 €	
TVA	20%				
<b>Subventions</b>	<b>Taux</b>				
DETR	35%				146 134,70 €
Région (40€/m2 + 5000€)	15%				64 400,00 €
Département	10%				41 752,77 €
<b>Autres</b>					
FCTVA					77 000,00 €
Fonds propres de la commune					171 745,78 €
<b>Total</b>	<b>60,42%</b>	<b>417 527,70 €</b>	<b>83 505,54 €</b>	<b>501 033,24 €</b>	<b>501 033,24 €</b>

## ANNEXE 3 - Création d'un city-stade

	Dépenses TTC	Recettes
City stade	100 000,00 €	
<b>Subventions</b>		
Région (15%)		15 000,00 €
Département (15%)		15 000,00 €
Centre national de développement du sport		15 000,00 €
Fonds propres de la commune		55 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>





## Stationnement et circulation - Foire de Printemps

par Nicolas ANDRÉ, Didier PERRIN



En raison de la Fête foraine organisée **du vendredi 6 au mardi 10 avril** et de la Foire de Printemps organisée le **dimanche 8 avril**, le **stationnement et la circulation dans certaines rues seront modifiés temporairement** par arrêté municipal. Tout stationnement dans les zones définies ci-après sera considéré comme gênant (**attention : risque de mise en fourrière des véhicules**).

**Du mercredi 4 avril (5h) au mardi soir 10 avril (minuit)**, le **stationnement des véhicules** sera interdit sur la Place du Château. L'accès des véhicules à

la Place du Château par l'entrée habituelle sera interdit. La circulation des véhicules sera exceptionnellement autorisée à double sens le long des propriétés menant de la compagnie d'assurance Groupama à l'école privée de la Providence, afin de permettre l'accès à la rue Antoine-de-Ravinel.

**Du samedi 7 avril (13h) au lundi 9 avril (10h)**, le **stationnement des véhicules** sera interdit sur la Place de Lorraine (à hauteur des n°1 à 3).

**Du samedi 7 avril (22h) au dimanche 8 avril (20h)**, le **stationnement des véhicules** sera interdit : Grande Rue ; Square des Académiciens ; Avenue de la Gare (du n°1 jusqu'à l'intersection avec la rue de Baccarat) ; Rue de Maizerai ; Rue des Hauts-Fossés ; Rue de la Cloche.

**Le dimanche 8 avril de 6h à 20h**, la **circulation des véhicules** sera interdite dans l'enceinte de la foire et dans les rues enclavées par celle-ci : Place du Château ; Rue Antoine-de-Ravinel ; Grande Rue ; Place de Lorraine ; Rue des Écoles (section comprise entre la rue des Hauts-Fossés et la place de Lorraine) ; Impasse des Remparts ; Ruelle des Charades ; Avenue de la Gare (du n°1 jusqu'à l'intersection avec la Rue de Baccarat). Des déviations seront mises en place à l'intérieur de l'agglomération pour la circulation des véhicules.



## Extraits du registre de l'État-Civil

par Nicolas DOLT

### Naissances

RENAUX COINTEAUX Elya	12/02/2018
MENGEL Elyot	13/02/2018
JANNOT Evan	02/03/2018

### PActes Civils de Solidarité (PACS)

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, l'enregistrement des PACS a été confié par l'État aux Officiers de l'État-Civil (Maire et Adjoints) :

RÉMY Aline et DUBUIS Alexis	23/12/2017
COLLIGNON Coralie et LANEQUE Tanguy	19/01/2018

### Décès

DIGOUT Michèle	15/12/2017
LARCHER Marie-Louise	16/12/2017
CAEL Nadine	04/01/2018
PERIGNON Yvette	05/01/2018
CHABOISSIER Simone	08/01/2018

(suite des décès)

DIDIER Hélène	13/02/2018
STOLL Christian	14/01/2018
BALLY Joël	17/01/2018
COLIN Cécile	07/02/2018
GUERIN Gilles	22/02/2018
CLADIDIER Jacqueline	25/02/2018
DAVERDISSE Yvonne	25/02/2018
EVARD Jean-Marie	27/02/2018
REMARCK Guy	28/02/2018
BRUAND Jeannine	02/03/2018
WEIL Eugénie	05/03/2018
PILLOT Odette	10/03/2018
PUNTEL Amédé	10/03/2018
VALLÉE Marie	13/03/2018
FINOT Josiane	18/03/2018
VUILLAUME Marie-Thérèse	19/03/2018



**Site web - Commune de Bayon**

Toute l'actualité municipale, économique, éducative, associative et festive : [www.mairie-bayon.fr](http://www.mairie-bayon.fr)

**Site web - Communauté de Communes**

Le site web de la Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle (CC3M) est en ligne depuis le mois de janvier : [www.cc3m.fr](http://www.cc3m.fr)

**Combien sommes-nous ?**

La population légale (totale) de Bayon au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de 1611 habitants (source INSEE).

**Lotissement communal - Clos des Évelottes**

3 parcelles sont disponibles : 694 m<sup>2</sup>, 743 m<sup>2</sup> et 755 m<sup>2</sup> (s'adresser en Mairie)

**Fête foraine - Du vendredi 6 au mardi 10 avril**

Place du château

Organisée par la Commune de Bayon



**Foire de Printemps - Dimanche 8 avril**

Inauguration à 11h - Place du château

Grande rue - Place de Lorraine

Square des Académiciens - Avenue de la Gare

Organisée par le Comité des Fêtes

avec la participation de la Commune de Bayon

**Donneurs de Sang de Bayon et environs**

Voici les dates des prochaines collectes de sang à la Résidence Saint-Charles de 16h à 19h30 :

- ▶ Vendredi 18 mai
- ▶ Mercredi 18 juillet



**Vie associative - Carp of Duty**

M. Eddy GALLAIRE est le nouveau président de l'association Carp of Duty (pêche), en remplacement de M. Florian MARTEL.

Contact : 06 99 41 11 54

[association.carpofduty@gmail.com](mailto:association.carpofduty@gmail.com)

**Vie associative - Parents d'élèves Dolto-Bayon**

Une nouvelle Association des Parents d'Élèves (APE) Dolto-Bayon a été créée lundi 12 février par huit parents d'élèves motivés ! Cette association a pour but de proposer à l'ensemble des parents d'élèves de l'école primaire Françoise Dolto ainsi qu'aux proches des animations festives ou culturelles. Les fonds récoltés seront versés à l'école pour financer des sorties scolaires, classes découvertes, concerts...

Présidente : Mme Mounira DESJEUNES

Contact : [apedolto bayon@gmail.com](mailto:apedolto bayon@gmail.com)

**Petites informations**

par Nicolas ANDRÉ, Mounira DESJEUNES

**Ouverture de la Bibliothèque intercommunale**

Mardi de 13h à 17h

Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Vendredi de 14h à 17h

Samedi de 9h à 12h

Contact : [sabrina.marchal@cc3m.fr](mailto:sabrina.marchal@cc3m.fr)



**Multi-accueil intercommunal « Mirabel'ange »**

Pour les enfants de 2 mois à 6 ans en accueil régulier ou occasionnel, au 5 rue des Hauts-Fossés.

Tél. 03 83 70 90 28

Contact (nouvelle adresse) : [mirabelange@cc3m.fr](mailto:mirabelange@cc3m.fr)

**Ouverture de la Déchetterie intercommunale**

▶ du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre :

du mardi au vendredi de 14h à 18h30

le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

▶ du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars :

du mardi au vendredi de 14h à 16h30

le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h



**Rouleaux de sacs de tri transparents (dits jaunes)**

Ils sont disponibles en Mairie.

**Évacuation des déchets dans le cimetière**

Nous mettons à votre disposition deux poubelles différentes pour chaque type de déchets (pourrissables ou non) lorsque vous venez nettoyer les sépultures de vos familles au cimetière communal. Bien veiller à respecter le tri dans chaque conteneur.

**Déchets végétaux**

Il est interdit de brûler des déchets des jardins et des parcs à l'air libre sous peine de constituer une infraction passible de sanctions contraventionnelles. Les déchets végétaux comprennent notamment les herbes et résidus de taille ou d'élagage.

(arrêté municipal du 29 octobre 2010)

**Travaux de bricolage ou de jardinage**

Réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique), ils ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 20h
  - les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
  - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h
- (arrêté préfectoral du 26 décembre 1996)





## Les nouvelles de l'école maternelle Françoise Dolto

par Martine BONNE, directrice, et Élodie GERMAIN, professeur des écoles

### Spectacle « Le Bel Oiseau »

Petit Louis a fabriqué un oiseau. C'est une simple marionnette en bois, mais, pour Petit Louis, c'est Le Bel Oiseau. Comme un véritable oiseau, il veut le faire voler. Pour réussir ce rêve fou, longtemps, Petit Louis va travailler sa marionnette. Pour lui donner vie, avec tout son cœur, il va la perfectionner, la faire toujours plus grande, toujours plus belle et plus légère... Mais Le Bel Oiseau s'envolera-t-il ?



Un très joli spectacle sur le temps qui passe a été présenté aux élèves le mardi 5 décembre. Le décor était magnifique, le texte et les chansons étaient accessibles même pour les plus petits. Les enfants ont bien ri car le ton était comique. Ce spectacle servira aux apprentissages qui servent à la construction de repères temporels. Cette action a entièrement été financée par la coopérative scolaire pour un montant de 375 €.

### Les élèves et les Restos du Cœur



La solidarité est une valeur que l'on travaille dès le plus jeune âge à l'école. Les élèves de l'école maternelle Françoise Dolto se sont déplacés jusqu'au local des Restos en emportant les produits qu'ils avaient amenés grâce à la générosité de leurs parents. La présidente de l'association avec ses bénévoles avaient préparé des friandises et tous, enfants, bénévoles et accueillis, ont partagé un sympathique goûter !

La classe des petits témoigne :

« Vendredi 16 février, nous sommes allés aux restaurants du cœur de Bayon pour amener la nourriture que nous avons récoltée à l'école grâce à la générosité des parents. La présidente de l'association avait organisé un petit goûter pour nous remercier. »



« On a même vu un monsieur qui faisait des tours de magie. Un monsieur nous a montré où on mettait la nourriture. C'est comme un petit magasin. »





## Les nouvelles de l'école privée de la Providence

par Christine KIRCH, chef d'établissement, Hélène ANDRÉ, professeur des écoles

### Les plaisirs de la glisse

Sortie ski et luge au domaine skiable du Lispach dans les Vosges. Les élèves de GS/CP ont fait de la luge et les élèves du CE1 au CM2 du ski de fond. Les élèves étaient heureux de faire ensemble une promenade au milieu des sapins et surtout heureux de faire des descentes.



### Défilé de Carnaval

Dans les rues de Bayon mardi 13 février, chacun s'est déguisé à sa guise. Accompagnés de parents, les élèves ont défilé dans les rues.



L'après-midi nous nous sommes retrouvés dans la cour pour déguster les bons beignets cuisinés par les parents.



### Parcours chorégraphique - Ballet de Lorraine

pour sensibiliser les élèves de GS-CP aux métiers artistiques.

Visite rue Bazin à Nancy et atelier pratique de danse contemporaine avec Joris.



### Parcours culturel des GS aux CM2

Au programme deux spectacles de qualité « Le Magicien des couleurs » et « Kayak ».

De jolies histoires, un monde magique, l'univers du théâtre et de la danse contemporaine !





## Perfectionnement Basket aux vacances d'hiver

par Cédric SIMONIN, président de l'association

**A**lors que certains profitaient des grasses matinées, d'autres affûtaient et perfectionnaient leur condition physique en vue de la poursuite du championnat.

En effet, le club **Saint Martin Basket Bayon** organisait du lundi 5 au mercredi 7 mars un stage de perfectionnement basket sous la direction du Prési' Cédric SIMONIN avec l'aide précieuse des coaches (U9/U11 & U15), Cédric PISSOT, Thibault MAREITE (service civique du club), également secondés les après-midis par Daniel PRIMARD, dirigeant et Officiel de Table de Marque (OTM) du club, tous bénévoles au club et passionnés de basket.

Une vingtaine de jeunes de tous âges des catégories U11/U13 et U15 se sont retrouvés sur ces trois jours au hall des sports de Bayon pour presque 6h d'activité intensive au quotidien, travaillant le physique, le dribble, l'adresse au tir, la défense et tout cela dans la bonne humeur.



Et, comme à l'accoutumée, ce stage s'est terminé par des petits jeux (le fameux Lucky Luke que les jeunes affectionnent) et un goûter partagé collectivement.

Une bien belle manière de terminer les vacances en toute amitié et décontraction. Merci aux dirigeants bénévoles ainsi qu'aux jeunes motivés.

**Notre club organise son traditionnel « Bal du Basket » le samedi 7 avril à partir de 19h30 au Centre Culturel Henri Gaudel. Venez-y nombreux !**

Infos et renseignements pour la réservation sur notre site internet : [www.sm-basket-bayon.fr](http://www.sm-basket-bayon.fr)





### Tennis-Club

par Michèle SIMONIN, présidente de l'association

Le Tennis-Club de Bayon a proposé à ses licenciés une animation pendant les vacances de Noël, qui a connu un grand succès.



Quelques ados se sont confrontés toute la matinée, le programme de l'après-midi était chargé avec 14 enfants de l'école de tennis inscrits pour ce tournoi aménagé et aux règles simplifiées afin que tous les enfants jouent. Il a été organisé des rencontres très courtes, ce qui a permis de faire un tableau final. Entre les jeux, les enfants étaient à tour de rôle soit arbitres soit ramasseurs de balles et évidemment spectateurs et supporters.

Vu le nombre important de jeunes joueurs, il a été

décidé de jouer avec des balles intermédiaires et depuis la ligne de carré de service. C'est Timéo qui a gagné la finale face à Léo devant une quinzaine de spectateurs. L'après-midi s'est terminée par un goûter offert par le club : galettes, papillottes étaient alors les reines du tennis. Les prochaines animations pour les enfants se feront avec les clubs de Charmes et Gerbéviller.

Pour la 4<sup>ème</sup> année, le club organisera une **journée portes ouvertes lors de la Fête du Tennis de la Fédération Française de Tennis : le samedi 9 juin après midi**. Ce sera l'occasion pour tous (adhérents ou non) de découvrir ou redécouvrir le tennis.

**Le club proposera le tarif été à partir du samedi 21 avril**, date du début des vacances de printemps. C'est à partir de cette date que le retrait des licences, des badges de réservations et des cartes d'accès ainsi que les locations des courts extérieurs se feront les après-midis et les dimanches matins (merci d'éviter les jours de fêtes) auprès de la fleuriste « Fleurs et loisirs », 8 rue de la Mairie.

Renseignements : Michèle SIMONIN  
03 83 72 57 34 - 06 71 68 57 73  
[tcbgestion@gmail.com](mailto:tcbgestion@gmail.com)



### Un hiver chargé sur le territoire

par Charlotte CUNAT, animatrice Jeunesse et Territoire

Un multi-loisirs pour 10 ados du territoire a eu lieu la première semaine avec des activités variées (escape game, grands jeux sportifs collectifs et coopératifs, jeux en partenariats avec les commerçants de Bayon...).



Il y a eu aussi une sortie patinoire le 1<sup>er</sup> mars avec 70 patineurs. Pour

finir, il y a eu un atelier « Art de la scène » mis en place sur la Commune de Gerbéviller. Cet atelier est organisé en partenariat avec le Village à Bascule (festival d'art de rue, cirque, musique, théâtre qui aura lieu les 11-12-13 mai à Froville) et avec

Jeunesse et Territoire Vezouze en Piémont. Deux jours pour s'initier au théâtre de rue.

Ces différentes actions vont être reconduites pour les vacances de printemps à venir :

Le multi-loisirs aura lieu du 23 au 27 avril à Bayon, la sortie patinoire à Epinal se déroulera le jeudi 26 avril (départ du bus vers 19h30 à Bayon), l'atelier « Art de la scène » est organisé les 2-3-4 mai à Froville.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter Charlotte, l'animatrice au 03 83 72 80 56 ou par mail à [charlotte.cunat@foyersruraux54.org](mailto:charlotte.cunat@foyersruraux54.org)

Un site internet existe, pour s'y rendre : [www.jeunesseetterritoirebayonnais.jimdo.com](http://www.jeunesseetterritoirebayonnais.jimdo.com)

Par ailleurs, si vous souhaitez recevoir par mail l'actualité des associations du territoire chaque semaine, écrivez à : [infodesassociations@gmail.com](mailto:infodesassociations@gmail.com)



# Ça bouge à l'école de musique du Bayonnais

par Rachel GUSTIN, secrétaire de l'association

L'école de musique du Bayonnais a le plaisir de vous annoncer pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive sa soirée printanière toute en musique. **Baptisée cette année ZIK' A BAYON, cette soirée aura lieu le samedi 14 avril au Centre culturel Henri Gaudel à partir de 20h.** L'entrée est gratuite et libre.



Ce spectacle est entièrement orchestré par les professeurs et les élèves de l'école. Pour notre plus grand plaisir, nous recevrons l'école de musique du Saintois. Ainsi, six groupes interpréteront des reprises de tubes légendaires pour une soirée animée, conviviale et festive. Buvette et crêpes seront à votre disposition tout au long de la soirée.

Les Nouvelles Activités Pédagogiques (NAP) musicales proposées par le Périoscope en association avec l'école de musique ont rencontré un vif succès grâce à notre professeur de batterie et percussions, Pierre SCHAFFNER. L'activité sera reconduite pour la prochaine période.

Dernière info : un nouveau visage a fait son apparition à l'école de musique du Bayonnais. Daniel-Tony MARQUES BARREIRO a intégré l'équipe pédagogique en tant que professeur de piano. Ce jeune Nancéen a repris l'enseignement de piano et de formation musicale (solfège) du professeur précédent, Anne-Sophie MÉLES. Étant également très à l'aise avec le synthétiseur et le clavier numérique, il travaille sur les arrangements pour nos ateliers rock et variétés. Vous pourrez faire sa connaissance lors de la grande soirée du 14 avril.

Une présentation complète sera faite dans le prochain « Bayon Infos ».





## Comité de Jumelage Bayon-Straelen

par Laurence VILLEGER, présidente de l'association

C'est avec satisfaction que le Comité de Jumelage a enregistré, ces cinq dernières années, une hausse du nombre de participants, notamment pour les voyages des enfants de l'Ascension, entraînant un engouement pour l'apprentissage de l'allemand.

Cette année encore le déplacement prévu du 10 au 13 mai affiche déjà presque complet avec un bus de près de 60 enfants et accompagnants ainsi que quelques voitures avec les membres du Comité. Cette sortie est proposée aux enfants, germanophones ou non, de la 6<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup>. Pour tout renseignement contactez le 06 40 14 39 18.

Le Comité allemand « Freunde von Bayon » représenté par Mme Gaby TAXEN participe aussi activement à dynamiser les rapports entre les deux villes. L'association a prévu de tenir un stand au marché qui se tient lors de la fête des mères et en profitera pour faire goûter des produits lorrains sans oublier l'organisation d'un concours de pétanque. Ils ont encore tous en tête les dégustations de mirabelle sous toutes ses formes lors de leur visite en mai 2017 avec une cinquantaine d'enfants de Straelen.

M. BAUDOIN, Maire de Bayon, et M. GÉRARDIN, Vice-Président de la Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle, ont été reçus par le Maire de Straelen, M. Hans-Josef LINNSEN, et ses adjoints lors de la Schützenfest et nous travaillons sur un rendez-vous à Bayon dans les mois d'automne.

Dernièrement c'est lors du grand Carnaval de Straelen qu'une autre délégation dont la présidente du Comité de Jumelage, Laurence VILLEGER, a représenté notre région. C'est en effet déguisés en clowns avec chapeaux haut de forme bleu/blanc/rouge que quelques membres du Comité et deux familles de Bayon ont participé au défilé d'une centaine de chars. Ils ont pu profiter de ces trois jours de fête, le week-end du 3 février.



Les réjouissances ont commencé le samedi par la remise des clés de la ville au Prince Hanjo 1<sup>er</sup> de la part de Monsieur LINNSEN, Maire de Straelen, et comme le veut la tradition, cette cérémonie a été le moment d'échange de médailles : tout d'abord la Présidente du Jumelage de Bayon a décoré le Prince, son chef de la garde et les autorités de la

ville de Straelen, ensuite quelques « Bayonnais » ont reçu des mains du Prince une médaille de carnaval.



Le lendemain dimanche était le temps fort du week-end avec le grand défilé, haut en couleurs d'une centaine de chars ainsi que de nombreuses fanfares. Nos clowns tricolores épaulés par le Comité allemand ont participé activement en distribuant



quelques 20 litres de punch mirabelle de Lorraine pour encourager les participants de la fête, ce qui était très attendu des Allemands et qui a été un franc succès.

Pour clôturer ces réjouissances, le lundi après-midi, une grande fête était comme toujours organisée au « Bofrost Halle » pour des centaines de carnavaloux



dans une ambiance très festive et quelque peu arrosée, afin de profiter des derniers moments de carnaval avec le Prince Hanjo 1<sup>er</sup> et ses gardes.

Pendant le séjour, le groupe a été invité au restaurant par le Comité de Jumelage allemand. Soirée conviviale pour échanger des cadeaux de remerciements et communiquer sur les prochaines manifestations des deux associations, mais aussi attirer l'attention de nos amis allemands quant au manque de soutiens financiers de notre côté, ce qui risque de nous obliger à fermer le jumelage à moyen terme.



En janvier, le Comité a tenu son assemblée générale à Virecourt et le bureau dans sa totalité a été réélu :

Mme Laurence VILLEGER, présidente, Mme Michèle SIMONIN, trésorière, et M. Loïc RUBERT, secrétaire.



# La nécropole nationale et le monument aux Morts

par Alain RAVAILLER, président du Comité du Souvenir Français du Bayonnais

### LA NÉCROPOLE NATIONALE

Créées ou aménagées définitivement dans les années 1920, les nécropoles de Bayon, Gerbéviller et Rozelieures regroupent des corps provenant de dizaines de petits cimetières militaires ou de tombes isolées qui furent désaffectés.

La nécropole nationale de Bayon, d'une surface de 0,2075 ha, érigée sur un terrain offert en 1914 par la famille LAGRESILLE (\*), longe la route menant à Lunéville. Elle comporte principalement les corps de soldats décédés des suites de blessures de guerre ou de maladie à l'hôpital complémentaire n°2 installé dans l'hospice des Sœurs de Saint-Charles de la localité. 226 soldats « Morts pour la France », dont 5 décédés au cours de la Seconde Guerre mondiale, y ont été inhumés.



Elle fut maintenue à titre définitif grâce au Conseil Municipal dont le Maire, M. PAPELIER, signifia cette demande par écrit au Ministre des Pensions, André MAGINOT, qui procéda au maintien par décision du 9 février 1922. Le monument aux Morts, inauguré en 1923, a été érigé dans son enceinte.

(\* ) Charles LAGRESILLE, capitaine de vaisseau, commandait le cuirassé d'escadre « Charlemagne » lors de la bataille des Dardanelles. Il est décédé le 15 septembre 1915 des suites de maladie contractée en service. Son épouse était infirmière de la Croix-Rouge à l'hôpital complémentaire n°2.

### LE MONUMENT AUX MORTS

Au cours de la Première Guerre mondiale, chaque village, chaque famille connut le malheur et le deuil. Toutes les communes ou presque, de la plus peuplée à la plus petite du monde rural, voulurent honorer leurs enfants morts pour la Patrie en édifiant un monument sur lequel apparaîtraient les noms des martyrs. Aucune directive ne précisa cependant la façon dont devait se faire l'inscription des Morts, ni « qui seraient » ces Morts. Les conseils municipaux fixèrent donc eux-mêmes leur choix et le plus souvent optèrent pour les natifs et les résidents de la commune. La pratique révèle de nombreux cas de figure qui font que les actes d'état civil ne reflètent pas les listes gravées sur les monuments.

A Bayon, le monument aux Morts a été érigé au début des années 1920 et inauguré en 1923. Cinquante-neuf noms sont gravés sur ses flancs. Comme dans bien d'autres communes, la liste des Morts pour la France figurant sur le monument et celle inscrite sur les plaques commémoratives placées dans l'église Saint Martin ne sont pas identiques. Elles ne correspondent pas non plus aux transcriptions de décès enregistrées sur les registres communaux. Ainsi, ce sont 64 Morts pour la France au cours de la Première Guerre mondiale, et non 59, qui ont été recensés sur le registre des décès de la commune.



### LE MONUMENT DU SOUVENIR FRANÇAIS

Le monument à la mémoire des enfants du pays morts pour la France avant la Première Guerre mondiale a été élevé en 1899 dans le cimetière communal grâce à une souscription publique et au concours du Souvenir Français. Tout en pierre blanche d'Euville et de Savonnières, ce mausolée s'élève à 6,50 mètres du sol. Il est l'œuvre de M. THOMAS, sculpteur à Bayon, qui n'a pas employé moins de dix mètres cubes de pierre. Il a été inauguré le dimanche 23 septembre 1900.





### Jean MASSON, un homme politique « oublié » des Bayonnais...

rapporté par Alain RAVAILLER

**E**t pourtant, Jean MASSON est né à Bayon le 8 septembre 1907, d'un père trésorier payeur général, originaire de la Haute-Marne. De solides études juridiques mènent le jeune Jean MASSON jusqu'au doctorat en droit ; il devient avocat au barreau de la Haute-Marne et, plus tard dans sa carrière, exercera les fonctions de bâtonnier de l'Ordre des avocats. Il se marie à Mademoiselle DEMONSANG ; un fils naîtra de cette union.



Lieutenant de réserve de l'armée de l'air, Jean MASSON se distingue dans la Résistance au cours de la Seconde Guerre mondiale : il reçoit, à la Libération, la croix de Guerre et sera fait chevalier de la Légion d'honneur.

Il se lance alors dans la politique : élu maire de Chaumont le 18 mai 1945, il y ajoute, le 30 septembre suivant, la charge de conseiller général de Haute-Marne. Il sera réélu à ces deux fonctions jusqu'en 1958 et présidera jusqu'à cette date l'amicale des maires de Haute-Marne.

Jean MASSON vise également des charges nationales : cette même année 1945, il se présente aux suffrages de ses concitoyens aux élections à l'Assemblée constituante du 21 octobre, comme tête de liste radicale socialiste ; mais celle-ci n'atteint pas un score suffisant pour lui permettre d'obtenir l'un des trois sièges de député mis en jeu en Haute-Marne.

Le premier projet de Constitution de la Quatrième République ayant été rejeté, c'est sous l'étiquette du Rassemblement des Gauches Républicaines que Jean MASSON, tête de liste, tente à nouveau sa chance le 2 juin 1946 à la seconde Assemblée nationale constituante. Avec succès puisque la liste RGR arrive en tête. Jean MASSON fait son entrée au Palais-Bourbon le 8 juin 1946. Il sera réélu à trois reprises jusqu'au 8 décembre 1958 sous l'étiquette du parti républicain radical et radical-socialiste.

Jean MASSON fera partie de plusieurs gouvernements de la Quatrième République :

- Secrétaire d'État chargé de l'enseignement technique, de la jeunesse et des sports du gouvernement Edgar FAURE, du 20 janvier au 8 mars 1952 ;
- Secrétaire d'État chargé de l'enseignement technique, de la jeunesse et des sports du gouvernement Antoine PINAY, du 14 mars 1952 au 8 janvier 1953 ;
- Secrétaire d'État chargé de l'enseignement technique, de la jeunesse et des sports du gouvernement René MAYER, du 10 janvier au 28 juin 1953 ;
- Secrétaire d'État à la Présidence du Conseil et à la fonction publique du gouvernement Pierre MENDES-FRANCE, du 30 juin au 3 septembre 1953, puis par intérim jusqu'au 12 novembre 1954 ;
- Ministre des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre du gouvernement Pierre MENDES-FRANCE, du 3 septembre 1954 au 23 février 1955 ;
- Secrétaire d'État aux affaires économiques du gouvernement Guy MOLLET, du 1<sup>er</sup> février 1956 au 13 juin 1957.

En 1958, lors de la crise qui emporte la Quatrième République, incapable de régler la question algérienne, le député Jean MASSON vote le 13 mai pour l'investiture de Pierre PFLIMLIN, leader de la Droite modérée, à la présidence du Conseil, dont il est amené à démissionner le 28 mai. Le lendemain, le président de la République, René COTY, fait appel « au plus illustre des Français ». C'est « non sans crainte, et non sans appréhension », comme il le dit à la tribune de l'Assemblée, que Jean MASSON, homme de gauche, apporte son soutien prudent au général de GAULLE et qu'il vote le 1<sup>er</sup> juin pour l'investiture de celui-ci à la présidence du Conseil. De même qu'il accorde, le 2 juin, les pleins pouvoirs au gouvernement -le dernier de la Quatrième République- que le général a constitué et qu'il vote la révision de la Constitution.

La carrière politique de Jean MASSON prend fin avec la Quatrième République : il ne se représente, sous la Cinquième République, à aucun de ses mandats locaux ou nationaux.

Il meurt à Calvi, en Corse, le 10 août 1964.

(source : site internet de l'Assemblée Nationale)



## Opération Tranquillité Vacances

rapporté par Nicolas ANDRÉ (source : ministère de l'Intérieur)

**V**ous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ? Le dispositif Opération tranquillité vacances (OTV) aide les vacanciers à être plus sereins. Limité aux mois de juillet et août à l'origine, l'opération est aujourd'hui élargie à toute période d'absence prolongée de particuliers.

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée. Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être

prévenus en cas d'anomalie – soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum) à la gendarmerie. Pour gagner du temps, un formulaire (téléchargeable sur le [site web de la Mairie](#)) est à remplir et à imprimer avant de l'apporter en gendarmerie pour finaliser la demande.

## VIE ÉCONOMIQUE

Bienvenue



## Bienvenue aux nouveaux professionnels

par Huguette VILLEGER

**Liote sas**

**Lionel LIOTÉ**  
**Courtier en crédit immobilier**  
 3 ter avenue de Virecourt  
 06 03 76 32 08  
[lionel.liote@elitecredit.fr](mailto:lionel.liote@elitecredit.fr)  
[www.liote.net](http://www.liote.net)



**TROUVAILLES ET MERVEILLES**  
**Boutique de mode et décoration**  
**6 créatrices de mode**  
 4 grande rue  
 Mercredi et vendredi 14h-18h30  
 Samedi 10h-12h et 14h-18h  
 Ouvert lors de la Foire de Printemps

N'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie si vous venez de créer ou de reprendre une activité économique à Bayon. Vous pouvez nous contacter à cette adresse : [secretariat@mairie-bayon.fr](mailto:secretariat@mairie-bayon.fr)

## Prochain numéro

Le prochain numéro trimestriel de « BAYON INFOS » paraîtra début juillet. Tous les habitants, responsables scolaires et associatifs qui le souhaitent peuvent faire parvenir leur proposition d'article (texte et photo) sur papier libre en Mairie ou par courrier électronique (de préférence) à cette unique adresse :

[nicolas.andre@mairie-bayon.fr](mailto:nicolas.andre@mairie-bayon.fr) avant le vendredi 15 juin

Retrouvez toutes les éditions de « BAYON INFOS » sur notre site web : [www.mairie-bayon.fr](http://www.mairie-bayon.fr)

**BAYON INFOS** Bulletin municipal d'informations édité par la Ville de BAYON - Hôtel de Ville - 15 rue de la Mairie 54290 BAYON

**Directeur de la Publication** : Jacques BAUDOIN - **Directeur de la Rédaction et Responsable d'Édition** : Nicolas ANDRÉ

**Rapporteur de la Commission municipale « Information et Communication »** : Stéphane BERVARD

**Ont également contribué à ce numéro** : Hélène ANDRÉ - Marie-Claire BERVARD - Martine BONNE - Charlotte CUNAT - Mounira DESJEUNES - Nicolas DOLT - Lydia FRANCOIS - Élodie GERMAIN - Rachel GUSTIN - Brigitte HENRY - Christine KIRCH - Lionel LIOTÉ - Lucas MORAND - Andrée NOIROT - Didier PERRIN - Alain RAVAILLER - Françoise SAVARD - Cédric SIMONIN - Michèle SIMONIN - Huguette VILLEGER - Laurence VILLEGER.

**Couverture** : Jonquilles bayonnaises (photo : Stéphane BERVARD).

**Remerciements** : à tous ceux qui ont contribué à ce numéro et à sa distribution dans toutes les boîtes-aux-lettres accessibles de la Commune.

Imprimé par nos soins - Diffusé gratuitement - Tirage 800 exemplaires

Reproduction et vente interdites © Mairie de BAYON - Parution et dépôt légal : Avril 2018